

PATRIMOINE PROTEGE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.151-19 DU C.U

-  Ensembles historiques des villages et des hameaux
-  Patrimoine religieux
-  Patrimoine public et tertiaire
-  Châteaux et maisons nobles
-  Grandes demeures
-  Patrimoine rural
-  Patrimoine industriel
-  Patrimoine civil 20ème
-  Patrimoine "Label : Architecture contemporaine remarquable" hors SPR
-  Chalet d'alpage

PETIT PATRIMOINE, PATRIMOINE VERNACULAIRE PROTEGE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.151-19 DU C.U

-  Patrimoine des ouvrages et infrastructures
-  Patrimoine mémoriel et commémoratif
-  Petit patrimoine domestique
-  Petit patrimoine historique
-  Petit patrimoine religieux
-  Petit patrimoine rural

-  Canal
-  Chemin de croix avec stations
-  Murs en pierre
-  Pont
-  Voie pavée

AUTRES INFORMATIONS

-  Périmètre de protection des monuments historiques (inscrits et classés)
-  Immeubles inscrits et classés protégés au titre des monuments historiques
-  Secteur Patrimonial Remarquable (SPR-AVAP) d'Anancy

FOND DE PLAN

-  Parcelles
-  Bâti
-  Aéroport
-  Voie ferrée
-  Autoroute
-  Départementales
-  Autres routes et chemins
-  Surface en eau et cours d'eau

OAP PATRIMOINE

LE PATRIMOINE PROTEGE

Argonay
Echelle : 1/5000ème

